

**Syndicat Mixte
RIVAGE Salses-Leucate**



**LUTTE CONTRE LES ESPECES
EXOTIQUES VEGETALES
ENVAHISSANTES :**

**LYCIUM FERROCISSIMUM SUR LE SITE
DE LA CORREGE A LEUCATE
MEDICAGO ARBOREA SUR LE SITE
MOURET A LEUCATE**

**DOSSIER DE CONSULTATION
DES ENTREPRISES**

MARCHÉ DE TRAVAUX À PROCEDURE ADAPTÉE

N°M/01/2024

SOMMAIRE

REGLEMENT DE LA CONSULTATION	1
Section I - Identification de l'acheteur	2
Section II - Objet du marché et procédure	2
Section III - Lieu d'exécution et de livraison	2
Section IV - Caractéristiques principales.....	2
Section V - Délai d'exécution	2
Section VI - Références requises	2
Section VII - Critères d'attribution.....	3
Section VIII - Conditions de délai.....	3
Section IX - Autres renseignements	3
ACTE D'ENGAGEMENT.....	5
A – Objet du marché.....	6
B – Procédure et forme du marché	6
C – Identification de l'acheteur	6
D – Délai de paiement	6
E – Engagement du candidat.....	7
CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES	11
ARTICLE 1 : CONTEXTE DE L'ETUDE	12
1.1. Contexte partenarial.....	12
1.2. Zone globale d'action du projet à Leucate	12
1.3. Objectif de l'opération.....	12
1.4. Présentation des espèces concernées.....	12
1.5. Maitrise d'ouvrage	14
ARTICLE 2 : MODALITES DE LUTTE ET PRESENTATION DES ZONES D'INTERVENTION SPECIFIQUES	15
Opération 1 : Méthodes de lutte contre le Lyciet féroce à La Corrège	15
Opération 2 : Méthode de lutte contre la Luzerne arborescente au Mouret	15
Localisation des parcelles	16
Calendrier prévisionnel - Durée des travaux	16
Éléments fournis par le maître d'ouvrage	16
ARTICLE 3 : SUIVI DE LA PRESTATION	16
ARTICLE 4 : RENDU POST TRAVAUX	17

Lycium ferocissimum © Fabienne Niebler



Medicago arborea © InvMed



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Section I - Identification de l'acheteur

Nature et nom de l'acheteur : Syndicat mixte RIVAGE Salses-Leucate	Pouvoir adjudicateur : Monsieur Michel PY Président de RIVAGE
Adresse : Mairie de Leucate - Rue du Dr Sidras	Code postal : 11 370
Ville : LEUCATE	Pays : FRANCE
Téléphone : 04 48 13 01 17	Mail : laurence.fonbonne@syndicatrivage.fr

Section II - Objet du marché et procédure

- Objet du marché :** Lutte contre les espèces exotiques végétales envahissantes : *Lycium ferrocissimum* sur le site de la Corrège à Leucate, *Medicago arborea* sur le site Mouret à Leucate.
- Type de marché : Marché de travaux d'une durée de 8 mois à compter de la date de notification.
- Forme du marché : Marché à procédure adaptée définie selon l'article R2123-1 du Code de la Commande publique.

Section III - Lieu d'exécution et de livraison

Lieu d'exécution : Commune de Leucate comprenant les sites suivants : Le Mouret et La Corrège

Section IV - Caractéristiques principales

Dans le cadre de ces démarches de gestion des espaces naturels, RIVAGE a candidaté à l'axe 3 – Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030 du fond Vert en 2023. C'est dans le cadre de l'action de lutte contre les espèces exotiques végétales envahissantes (eeve) programmées dans ce projet que s'inscrit l'action de RIVAGE concernée par cette présente consultation.

La présente consultation a pour objet la lutte contre deux espèces exotiques végétales envahissantes : Le Lyciet Féroce et la Luzerne arborescente sur deux secteurs de la commune de Leucate : La Corrège et Le Mouret.

Section V - Délai d'exécution

C'est un marché qui porte sur l'exécution d'une prestation d'une durée de 8 mois. La date limite de réalisation des travaux étant fixée au **31 mars 2025**.

Section VI - Références requises

Éléments de la candidature :

Les candidats présenteront dans le cadre de leur candidature les éléments indiqués ci-dessous.

- Un devis qui détaillera financièrement les 2 opérations mentionnées dans le C.C.T.P. ;
- Un mémoire technique qui détaillera chacun des points cités dans le C.C.T.P. Ce mémoire détaillera les méthodologies utilisées, les moyens humains et techniques mobilisés.

Le cas échéant ; pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant ces opérateurs économiques que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Le Candidat doit être à jour de ses obligations sociales et fiscales et doit pouvoir fournir un justificatif sur demande du pouvoir adjudicateur.

Section VII - Critères d'attribution

Les critères d'attribution sont pondérés comme spécifié ci-dessous.

Note technique = 50% avec :

- Moyens techniques du candidat dédiés à l'exécution du marché : 4/10.
- Moyens humains dédiés à l'exécution du marché : 2/10.
- Présentation d'un mémoire décrivant l'organisation de la mission : 4/10.

Prix = 50 %. Le candidat présentant l'offre la moins chère se voit attribuer la note maximale de 10. Le classement s'établit ensuite en enlevant 20 % de la note maximale pour les candidats suivants.

La collectivité se réserve la possibilité de demander des compléments d'éléments au cours d'une présentation visuelle et de négocier les offres. De plus, si les offres sont incomplètes il sera demandé aux candidats de les régulariser.

Section VIII - Conditions de délai

- 1) **Date limite de réception des offres : 31 juillet 2024 à 17h00.**
- 2) Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section IX - Autres renseignements

- 1) Numéro de référence attribué au marché par la personne publique : M/01/2024.
- 2) Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels :

Date limite d'obtention : 30 juillet 2024.

Les documents peuvent être demandés par courrier ou par mail aux adresses ci-dessous :

Nom de l'organisme :	RIVAGE Salses-Leucate
Correspondant :	Julien ROBERT
Adresse :	Mairie de Leucate Rue du Dr Sidras 11 370 Leucate
Téléphone :	04 48 13 01 11
Courrier électronique :	julien.robert@syndicatrivage.fr

- 3) Modalités de remise des offres selon la procédure adoptée.

Les candidats devront faire parvenir leur candidature par simple mail à l'adresse suivante :

Julien.robert@syndicatrivage.fr copie à laurence.fonbonne@syndicatrivage.fr

La candidature comportera :

Le projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement, à compléter et signer par le prestataire.
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.), à accepter sans modification, dûment accepté et signé.
- Le mémoire technique du candidat, signé par le prestataire.

ACTE D'ENGAGEMENT

ACTE D'ENGAGEMENT

A – Objet du marché

Dans le cadre de ces démarches de gestion des espaces naturels, RIVAGE a candidaté à l'axe 3 – Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030 du fond Vert en 2023. C'est dans le cadre de l'action de lutte contre les espèces exotiques végétales envahissantes (eeve) programmées dans ce projet que s'inscrit l'action de RIVAGE concernée par cette présente consultation.

La présente consultation a pour objet la lutte contre deux espèces exotiques végétales envahissantes : Le Lyciet Féroce et la Luzerne arborescente sur deux secteurs de la commune de Leucate : La Corrège et Le Mouret.

C'est un marché qui porte sur l'exécution d'une prestation d'une durée de 8 mois. La date limite de réalisation des travaux étant fixée au 31 mars 2025.

B – Procédure et forme du marché

Marché de travaux passé sous la forme d'un marché à procédure adaptée définie selon les articles L2123-1 et R2131-1 du Code de la Commande publique.

C – Identification de l'acheteur

- Nom, prénom, qualité du signataire du marché :
Syndicat RIVAGE dont le siège est situé en Mairie de Leucate – Hôtel de ville, rue du Docteur Sidras - 11
370 Leucate
Représenté par son président Monsieur PY Michel

Délégation donnée au Président de RIVAGE par délibération 004/2014 en date du 22 mai 2014.
- Personne habilitée à donner les renseignements :
Julien ROBERT & Laurence FONBONNE
mail : julien.robert@syndicatrivage.fr laurence.fonbonne@syndicatrivage.fr
tel : 04 48 40 01 11 04.48.13.01.10
- Désignation, adresse, téléphone du comptable assignataire :
Le Trésorier Principal de Leucate
- Imputation budgétaire :
2024 et 2025

D – Délai de paiement

Les sommes dues seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes. La facturation sera déposée sur la plateforme CHORUS selon les instructions fournis par le maître d'ouvrage.

E – Engagement du candidat

E1. Nom, prénom et qualité du signataire :

- agissant pour mon propre compte.
- agissant pour le compte de la société - *Indiquer le nom, l'adresse :*
- agissant pour le compte de la personne publique candidate - *Indiquer le nom, l'adresse :*
- agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du
- du groupement solidaire du groupement conjoint
- mandataire solidaire
- mandataire non solidaire

E2. Engagement du candidat :

Après avoir pris connaissance des documents constitutifs du cahier des charges :

- Je m'engage¹, conformément aux dits documents, à exécuter les prestations demandées aux prix indiqués ci-dessous²;
- Je m'engage¹ ou j'engage le groupement dont je suis mandataire, sur la base de mon offre ou de l'offre du groupement :

A :, le

Signature du candidat :

Porter la mention manuscrite « lu et approuvé »

¹ RAYER LES MENTIONS INUTILES

² Si les prix doivent prendre la forme d'une liste, créer une annexe financière

Cette offre, exprimée en euros, porte sur le marché suivant :

- *Objet du marché (Reprendre le contenu de la mention relative à l'objet du marché qui figure dans l'avis d'appel public à la concurrence)*

.....

.....

- **Montant de l'offre total :**

Montant hors TVA

Taux de la TVA

Montant TTC

Montant (TTC) arrêté en lettres à :

.....

.....

- **Détails de l'offre pour chaque opération :**

Opération 1 : Lutte et expérimentation contre Lycium ferocissimum sur le site de la Corrège – Leucate

Montant hors TVA

Taux de la TVA

Montant TTC

Montant (TTC) arrêté en lettres à :

.....

.....

Opération 2 : Lutte conte medicago arborea sur le site du Mouret à Leucate

Montant hors TVA

Taux de la TVA

Montant TTC

Montant (TTC) arrêté en lettres à :

.....

.....

E3. Compte à créditer - Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal

Numéro :

Banque :

Centre de chèques postaux de :

Trésor public :

J'affirme sous peine de résiliation du marché, ou de sa mise en régie à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup d'une interdiction de concourir en vertu des dispositions législatives ou réglementaires.

E4. Délai d'exécution :

Le présent marché de travaux est conclu pour une durée de 8 mois à compter de la date de notification. La date limite de réalisation des travaux étant fixée au 31 mars 2025.

E5. Durée de validité de l'offre :

Le présent engagement me lie pour la durée de validité des offres indiquée au règlement de la consultation ou dans l'avis d'appel public à la concurrence.

À, le

Le (ou les) candidat(s) :

(représentant(s) habilité(s) pour signer le marché)

F– Décision de l'acheteur

La présente offre est acceptée pour un montant total de : (HT)

Correspondant aux opérations :

Opération 1 : Lutte et expérimentation contre *Lycium ferocissimum* sur le site de la Corrège – Leucate

Opération 2 : Lutte conte *medicago arborea* sur le site du Mouret à Leucate

Pour un montant de (€ HT)

Le présent acte d'engagement est constitué de :

- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants
- Déclaration du candidat
- Annexe relative à la présentation d'un sous-traitant
- Mémoire technique

Oui	Non

A :, le

Signature du pouvoir adjudicateur :

**Monsieur Michel PY
Président de RIVAGE**

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES
PARTICULIERES
(C.C.T.P.)**

ARTICLE 1 : CONTEXTE DE L'ETUDE

1.1. Contexte partenarial

Le syndicat RIVAGE Salses-Leucate est l'animateur du document d'objectifs sur les sites Natura 2000 du complexe lagunaire de l'étang de Salses-Leucate désigné à la fois au titre de la Directive Habitat (n° FR9101463) et de la Directive Oiseaux (n° FR9101463). Il est également l'animateur du SAGE de l'étang de Salses-Leucate et de la stratégie de gestion des zones humides du bassin versant de l'étang de Salses-Leucate.

Dans le cadre de ces démarches de gestion des espaces naturels, RIVAGE a candidaté à l'axe 3 – Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030 du fond Vert en 2023. C'est dans le cadre de l'action de lutte contre les espèces exotiques végétales envahissantes (eeve) programmées dans ce projet que s'inscrit l'action de RIVAGE concernée par le présent cahier des charges.

La Mairie de Leucate est le propriétaire de nombreux terrains concernés par l'opération. La commune de Leucate fait également partie du syndicat mixte RIVAGE et concourra à l'opération par la mise à disposition de sa plateforme de stockage de déchets verts et par l'ouverture de certaines pistes d'accès aux sites à traiter.

1.2. Zone globale d'action du projet à Leucate

Le projet de lutte contre les espèces envahissantes concerné par ce cahier des charges est situé sur la commune de Leucate sur le site de la Corrège et du Mouret (Cf. Annexe 1).

Les parcelles cadastrales potentiellement concernées appartiennent à l'Etat, à la Mairie de Leucate et à de nombreux propriétaires privés. Des autorisations de travaux seront sollicités auprès des propriétaires par le maître d'ouvrage en amont de l'opération.

1.3. Objectif de l'opération

Etant donné - d'un côté - l'étendue du problème et le grand nombre d'espèces exotiques envahissantes différentes répertoriées et - d'un autre côté - l'importance et les enjeux des milieux touchés (habitats naturels d'intérêt communautaire prioritaires, habitats d'espèces, zones humides) l'objectif du projet est de parvenir à réduire la pression de certaines espèces exotiques envahissantes dans des secteurs prioritaires où il y a une concurrence avérée avec des habitats à enjeux et/ou certaines espèces patrimoniales.

Globalement notre action se concentre sur les fronts de colonisation et les espèces émergentes mais les facteurs de priorisation des zones d'intervention sont basés sur différents éléments : le degré d'infestation du secteur, le niveau d'enjeu des milieux menacés par la colonisation progressive, le niveau d'isolement géographique limitant le risque de ré-infestation ou de propagation, la possibilité d'intervention technique.

1.4. Présentation des espèces concernées

Luzerne arborescente (<i>Medicago arborea</i>)	
Description	<p>Port : plante arbustive vivace, polycarpique, pubescente.</p> <p>Feuilles : caduques, composées à 3 folioles ovales s'élargissant à l'extrémité. Les folioles sont glabres dessus et soyeuses dessous. Les stipules sont entières.</p>

	<p>Tige : ligneuse, dressée et ramifiée, les jeunes rameaux sont souvent velus et soyeux.</p> <p>Fleurs : en grappes de 5 à 20 fleurs. Les corolles jaunes orangées mesurent entre 9 et 13 mm. La fleur hermaphrodite comporte 10 étamines dont 1 libre, et un ovaire à 1 carpelle.</p> <p>Fruits : gousses inermes, plates et bivalves formant une spirale d'un demi tour à un tour et demi, de 9 à 16 mm, contenant 2 à 3 graines. Fructification estivale.</p> <p>Taille : de 1 à 4 m de haut.</p>
Niveau de vigilance en Occitanie	Alerte
Type de reproduction / propagation	<p>Le mode de reproduction de <i>Medicago arborea</i> est sexuée (allogame). La dissémination des graines s'effectue par épizoochorie (dissémination des graines ou des diaspores des végétaux se faisant grâce aux animaux). Le transport du pollen est assuré par les insectes pollinisateurs, surtout les abeilles solitaires. En absence de pollinisateurs, la production de graines est faible.</p> <p>Elle entre en compétition avec les autres espèces végétales indigènes par allélopathie (excrétion ou exsudation de substances inhibitrices qui réduisent ou empêchent leur croissance)</p>
Floraison Fruits/Graines	Mai-Juin Fructification estivale
Photo	

Luzerne arborescente (<i>Medicago arborea</i>)	
Description	<p>Port : arbuste épineux</p> <p>Feuilles : alternes, regroupées en faisceaux par (2)3-6(10), parfois isolées sur les jeunes tiges, subsessiles ou avec un pétiole très court (1 mm)</p> <p>Fleurs : inflorescence est réduite à une seule fleur, solitaire, axillaire</p> <p>Fruits : baies plus ou moins sphériques et mesurent 5,5-13 × 4,5-12 mm, elles sont rouge orangé, virant au rosâtre rougeâtre au séchage.</p> <p>Taille : 2-3 m de hauteur, parfois jusqu'à 5 m</p>
Niveau de vigilance en Occitanie	Espèce émergente dont la seule station connue en France se situe à Leucate
Type de reproduction / propagation	<p>Arbuste épineux qui dans certaines parties du globe a été introduite comme haie défensive du fait de son caractère épineux et de son feuillage non appétant (pas le cas a priori à Leucate).</p> <p>Le mode de reproduction du Lyciet est sexuée, la dissémination des graines se</p>

ARTICLE 2 : MODALITES DE LUTTE ET PRESENTATION DES ZONES D'INTERVENTION SPECIFIQUES

Opération 1 : Méthodes de lutte contre le Lyciet féroce à La Corrège

Pour la lutte contre le Lyciet féroce trois grandes zones de lutte sont proposées. Il s'agit de zones dunaires et de fourrés de tamaris. Ces zones couvrent une surface totale d'environ 70 ha. Par conséquent tous les engins qui interviennent dans cette lutte ainsi que les itinéraires d'accès et de replis choisis doivent être adaptés à la sensibilité des milieux et être décrits dans le mémoire technique du prestataire. Ces itinéraires devront être validés par RIVAGE et des modifications pourront y être apportées. Le prestataire détaillera de quelle façon il limitera son impact sur l'environnement pendant la phase de réalisation des travaux. Les pistes piétonne et vélos présentes sur le site seront ouvertes pour l'opération par la Mairie de Leucate.

L'objectif de cette opération est de traiter les fronts de colonisation et de tester plusieurs méthodes de lutte.

Ainsi sur un secteur précis (Cf. Annexe 2), le prestataire mettra en place une expérimentation pour tester plusieurs méthodes de lutte en 2025 afin de suivre leur efficacité les années suivantes. Les différentes méthodes de lutte à expérimenter sont détaillées dans le tableau suivant :

N° Méthode	Moyen de lutte	Nombre d'individus concernés
Méthode 1	Simple coupe rase des individus	3
Méthode 2	Coupe rase des individus avec salage (gros sel)	3
Méthode 3	Coupe rase des individus, perçage des souches et insertion d'ails	3
Méthode 4	Coupe rase des individus avec bâchage	3

Dans le cadre de la présentation de son mémoire technique le prestataire de service a la possibilité de compléter ce plan de lutte par toute méthode de lutte qu'il juge opportune et reproductible. La validation du plan de lutte final (dans le cas où de nouvelles méthodes sont proposées) revient au maître d'ouvrage. Aucun traitement via produit chimique de synthèse ne pourra être proposé au regard de la sensibilité du milieu.

Sur le reste des secteurs identifiés sur l'annexe 2 le prestataire procédera au dessouchage systématique de tous les individus présents. Une cartographie précise de tous les individus de Lyciet féroces a été acquises en 2024 et est présenté en annexe 3.

Pour les jeunes individus le prestataire procédera à un simple arrachage manuel. Pour les individus plus grands, il procédera à un arrachage mécanique au palan ou à l'aide d'un treuil.

La gestion des déchets se fera par broyage des résidus végétaux sur place et acheminement du broyat vers la plateforme de stockage de végétaux de Leucate (La Prade). Une attention particulière concernant le transport des végétaux devra être mis en place afin de ne disséminer aucun produit de coupe sur le trajet. **Le prestataire de service détaillera dans sa proposition des moyens techniques mis en place pour satisfaire à cette obligation.**

Opération 2 : Méthode de lutte contre la Luzerne arborescente au Mouret

Pour la lutte contre la luzerne arborescente toute la zone du Mouret est concernée. Il s'agit de zones dunaires, arrières dunaires ainsi que de prés salés. La zone couvre une surface totale d'environ 55 ha. Par conséquent tous les engins qui interviennent dans cette lutte ainsi que les itinéraires d'accès et de replis

choisis doivent être adaptés à la sensibilité des milieux et être décrits dans le mémoire technique du prestataire. Ces itinéraires devront être validés par RIVAGE et des modifications pourront y être apportées. Le prestataire détaillera de quelle façon il limitera son impact sur l'environnement pendant la phase de réalisation des travaux.

L'objectif de cette opération est d'éradiquer l'espèce sur le site.

Ainsi, le prestataire procèdera au dessouchage systématique de tous les individus présents. Une cartographie précise de tous les individus de luzerne arborescente a été acquise en 2021 puis 2023/2024 et est présentée en annexe 4.

Pour les jeunes individus le prestataire procèdera à un simple arrachage manuel. Pour les individus plus grands, il procèdera à un arrachage mécanique au palan ou à l'aide d'un treuil.

La gestion des déchets se fera par broyage des résidus végétaux sur place et acheminement du broyat vers la plateforme de stockage de végétaux de Leucate (La Prade). Une attention particulière concernant le transport des végétaux devra être mise en place afin de ne disséminer aucun produit de coupe sur le trajet. **Le prestataire de service détaillera dans sa proposition des moyens techniques mis en place pour satisfaire à cette obligation.**

Localisation des parcelles

Une visite de terrain obligatoire est organisée pour chaque prestataire voulant soumettre une proposition. Cette réunion aura lieu dans le mois avant la soumission de l'offre (sauf les mercredis). Cette visite de terrain se fait en présence de RIVAGE éventuellement accompagné du partenaire du projet (Mairie de Leucate).

Calendrier prévisionnel - Durée des travaux

Les travaux sont à effectuer hors période de fructification des espèces cible, hors période de nidification des oiseaux (mai-juillet) et hors période estivale (juillet-septembre).

Ainsi pour la luzerne arborescente les travaux devront être réalisés entre les mois d'octobre 2024 et de mars 2025.

Pour le Lyciet féroce les travaux devront être réalisés entre les mois de janvier et de mars 2025.

Le prestataire de service détaillera dans son mémoire technique le calendrier prévisionnel précis des travaux et indiquera le cas échéant quelles seront les conditions météorologiques susceptibles de modifier ce calendrier.

Éléments fournis par le maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage fournit au prestataire de service retenu s'il le souhaite les couches SIG relatives à l'inventaire des espèces envahissantes ciblé par le projet ainsi que des cartes détaillées de la localisation des espèces cibles.

ARTICLE 3 : SUIVI DE LA PRESTATION

Le travail sera suivi par le syndicat RIVAGE qui devra être informé par le prestataire de chacune de ses présences sur le site.

Le suivi au quotidien du projet est assuré par l'équipe de RIVAGE coordonnée par Julien ROBERT (julien.robert@syndicatrivage.fr / 04.48.13.01.11) notamment concernant la nécessaire coordination à mettre en place avec les services de la mairie de Leucate pour l'extraction des produits de coupe et le stockage vers La Prade.

ARTICLE 4 : RENDU POST TRAVAUX

Un petit rapport détaillant les opérations réalisées sera fourni à la suite des travaux. Ce rapport comportera pour chacune des techniques de lutte :

- des photos avant, pendant et après les opérations de lutte,
- les avantages et inconvénients de chaque méthode de lutte employée,
- les recommandations à respecter,
- l'estimation des quantités extraites (volume et/ou poids)
- toutes informations utiles à connaître pour reproduire une méthode de lutte de façon efficace.

Le rapport post-travaux détaillera le coût associé à chaque type de traitement en identifiant les coûts incompressibles (ex. amenée/repli des engins etc..).

Fait à Leucate, le

<p>Le pouvoir adjudicateur,</p> <p>Michel PY, Président de RIVAGE.</p>	<p>Lu et accepté, (signature et tampon de l'entreprise)</p>
---	---

ANNEXE 1 : Plan de localisation globale du projet



ANNEXE 2 : Localisation des zones d'intervention sur La Corrège



ANNEXE 3 : Localisation des individus de Lyciet féroce sur la zone de La Corrège
(à mettre à jour avec données de juin 2024 – données à venir)



ANNEXE 4 : Localisation des individus de Luzerne arborescente sur la zone de du Mouret

